

Baptême civil

Le baptême civil, appelé aussi baptême républicain, est l'alternative du baptême religieux destiné à célébrer la naissance d'un enfant.

DIRECTION DE LA RELATION AUX USAGERS

Service État civil

Hôtel de ville
CS 80509
36012 Châteauroux Cedex

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 17h et jeudi 9h30 de 17h.

02 54 08 33 00

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

POURQUOI ORGANISER UNE CÉRÉMONIE ?

Accessible à tous, cette démarche permet de donner un parrain et une marraine à un enfant, et de la faire entrer symboliquement dans la communauté républicaine.

Elle n'a cependant aucune valeur légale, n'étant prévue dans aucun texte. De ce fait, rien n'oblige les mairies à le pratiquer, il n'existe aucun cérémonial pré-établi et les documents remis à cette occasion n'ont pas de valeur juridique.

Le baptême civil n'est pas inscrit dans les registres de l'état civil.

QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE ?

La Ville de Châteauroux célèbre les baptêmes civils des enfants dont les parents vivent à Châteauroux.

OÙ SE PASSE LA CÉRÉMONIE ?

Les cérémonies se déroulent dans la salle des mariages.

COMMENT FAIRE ?

Pour faire célébrer un baptême civil, vous devez :

1. Prendre rendez-vous en ligne,
2. La date et l'heure définitives du baptême seront fixées lors de ce rendez-vous, par l'un des parents et le service État civil.

Documents à fournir

Pour l'enfant :

copie intégrale de l'acte de naissance

Pour les parents de l'enfant :

*pièces d'identité,
justificatif(s) de domicile*

Pour le parrain et la marraine :

*photocopie d'une pièce d'identité (merci de bien vouloir préciser, sur cette photocopie, l'adresse de chaque personne),
le parrain et la marraine doivent être majeurs.*

Les cérémonies des baptêmes civils peuvent être fixées tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

1 place de la République
36000 Châteauroux
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.